



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Réunion plénière N° 06

Réalisée en visioconférence

Réunion du Mardi 23 Juin 2020

A 19 heures 00

Président : M. Frédéric MARTIN.

Membres participants :

Mme Nathalie YVELAIN.

MM. Patrick BANNIER – Hugo BOISSIERE – Nicolas CRIBIER – Johnny DELHOMME - Philippe DE PASQUALE – Pascal LEBRET – Mathieu MOULIN – Louison OLIVIER – Erwan ROUTIER et Marc ROUTIER.

Membres absents excusés :

Melle Solène BANSARD

MM. Mohamed EL KHARRAZE - Pascal FOIRET – Sébastien LEMARIE - Eric MOERMAN et Louison OLIVIER.

Assistent à la réunion :

MM. Jean François MERIEUX, responsable du pôle arbitrage - Jacques FECIL, Président de la CDA – Frédéric HERSCOVICI, CTDDAP.

Le Président Frédéric MARTIN accueille les membres présents et rappelle le contexte particulier ayant conduit à devoir réaliser à nouveau cette réunion en visioconférence.

ADOPTION DES P. V.

- Réunion plénière du 05.05.2020 – PV 05 publié sur le site Internet du DEF le 09.06.2020

Le PV est adopté à l'unanimité des membres participants.

En ouverture de séance, le Président Frédéric MARTIN informe les membres de la commission de la démission de Lauriane HAMELIN. La commission regrette ce départ dont elle prend note et remercie Lauriane pour son investissement et le travail fourni au sein du groupe de travail sur l'arbitrage et ensuite auprès de la CDPA.

CONDOLEANCES

Le Président Frédéric MARTIN et les membres de la commission, très touchés par le décès de leur collègue et ami Loïc HEMON adressent leurs sincères et attristées condoléances à sa famille.

RETOUR DES VALIDATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Marc ROUTIER fait un retour à la commission des présentations qui ont été faites et des décisions prises par le Comité de Direction du district lors de sa réunion du 19 Juin 2020 en rapport avec l'activité de la CDPA, à savoir :

- La Convention avec l'UNSS a été commentée aux membres du Comité de Direction qui l'ont validée unanimement. Pour rappel, elle comporte 3 axes dont un portant sur l'arbitrage et se concrétisera dès début septembre, avec une manifestation de l'UNSS à laquelle nous participerons (Mathieu Moulin). Cette convention bilatérale devrait nous permettre de créer des passerelles sur l'arbitrage entre nos deux associations.

- Mathieu MOULIN va être embauché par le district à compter du 24 Aout 2020 en contrat d'apprentissage associé à un BTS SAM auprès de la CCI d'Evreux dans la perspective d'un poste d'agent de développement en arbitrage.

- Le Samedi 12 Septembre 2020, au hall des expositions d'Evreux, sera organisé une journée événementielle qui réunira les arbitres D1 et D2 ainsi que les Présidents de clubs, éducateurs et capitaine des équipes des compétitions correspondantes. Le but étant de rapprocher les diverses familles qui font notre football pour mieux se connaître et permettre que les rencontres se déroulent dans un climat plus apaisé. Cette manifestation pourrait réunir quelques 150 personnes sur la journée avec un intervenant de la FFF (Mathieu Robert) avec 2 thèmes principaux qui seront abordés : Le rôle de chacun des acteurs du match et la gestion des conflits.

PROJET ECOLES D'ARBITRAGE

A plus ou moins long terme, il s'agit là d'un des principaux leviers pour favoriser le développement de l'arbitrage.

Louison Olivier et Johnny Delhomme ont été chargés de piloter ce projet et c'est ce dernier qui présente l'avancement de ce dossier aux membres de la CDPA.

Un projet qui s'intitule : « *L'arbitre, act'Eure au cœur de son club* ».

Après avoir défini les contours du projet et son contenu, il en a rappelé le contexte résumé en trois axes : Communication, Formation et Etat d'esprit. L'analyse qui a été faite est complétée des points

forts du projet et des ambitions qu'il entraîne : Développer les écoles d'arbitrage pour augmenter le nombre de nos arbitres.

Cet ambitieux projet sera dans un premier temps mis en place dans quelques clubs volontaires (3 ou 4) avant d'être étendu à un maximum de nos clubs. Il devrait concerner en priorité le football à 5 avec les U7 à U9, le football à 8 avec les U11 à U13 et enfin le football à 11 avec les U14 et U15. Chacune de ces catégories présentant des différences notables du fait d'une pratique différente (Football à effectif réduit et football à 11).

Notre intervenant précisant qu'en l'état du projet, il ne s'agit-là que d'une première approche qui reste à finaliser.

Après cette présentation, dont chacun a pu apprécier la qualité du travail effectué et l'investissement de leurs auteurs, un débat s'instaure au cours duquel il a été souligné, par Jacques Fécil, la nécessité d'assurer une formation de qualité et adaptée aux candidats.

Frédéric Herscovici met en exergue le fait que trop de joueurs et d'éducateurs ont une méconnaissance des lois du jeu. Selon lui, il faudrait étudier comment intégrer cette évidence dans les formations qui sont dispensées. Cela ne sera pas simple du fait du contenu figurant déjà dans les modules.

La réflexion porte ensuite sur les clubs « pilote » pour débiter cette expérience. Ainsi notre intervenant suggère de prendre trois clubs de taille et de structure différente, ainsi parmi les clubs évoqués lors de la réunion, nous trouvons ceux de Gisors, St Sébastien, La Croix et le FC Epis, mais il s'agit de ne laisser personne sur le côté et un appel aux clubs volontaires devra être mis en place.

ORGANISATION DE LA CDPA

La feuille de route de la CDPA a été réalisée sur sa première année d'existence avec 37 actions clairement identifiées. Il s'agit maintenant de tout mettre en ordre de marche pour que ces initiatives prennent corps et nous permette d'atteindre les ambitieux objectifs fixés.

Dans cet objectif, en accord avec Marc Routier, le Président présente aux membres de la CDPA l'organisation qu'il souhaite mettre en place à compter de la saison prochaine. Une organisation qui s'articulera autour de sous-commissions chargées de mener des projets clairement définis qui leur seront attribués.

Cette organisation devrait garantir une certaine autonomie pour les sous-commissions et du fait de leur structure plus réduite leur permettre une plus grande réactivité et une meilleure efficacité plutôt que de devoir s'appuyer sur les séances plénières de la CDPA.

Ainsi seront constituées les sous-commissions suivantes :

- Ecoles d'arbitrage : Président Johnny Delhomme
- Arbitrage féminin : Président Nicolas Cribier
- Relation externes UNSS : Président Erwan Routier
- Référents arbitres : Président à désigner par le président.

Les Présidents de ces sous-commissions auront totale liberté pour intégrer au sein de leur groupe les membres qu'ils jugeront utiles à leurs missions respectives, qu'ils soient membre de la CDPA ou non.

Au cours des échanges qui ont eu cours suite à cette présentation, Frédéric Martin rappelle le message qui avait été exprimé lors des travaux précédents à savoir : Faire recruter les arbitres par les

arbitres... Avec les éducateurs, les arbitres sont les meilleurs recruteurs. Il est certains que ce sont les deux familles les plus à même de connaître les profils des personnes susceptibles « d'entrer en arbitrage ». Il faut donc associer les éducateurs et les arbitres au recrutement des arbitres.

Jacques Fécil dit n'avoir qu'un seul credo : Je veux des arbitres !... Ainsi si un club se crée, les dirigeants ont besoin et vont chercher, un éducateur, des joueurs, un capitaine,... pourquoi ne pas leur imposer aussi un arbitre, à l'image de ce qui est fait dans d'autres sports.

Frédéric Herscovici dit très bien concevoir que des phases « arbitrage » soient incluses dans les stages.

Marc Routier déclare qu'il faut arrêter de tomber dans le travers ou chacun pense que c'est à l'autre de recruter. Il ajoute qu'il faudra motiver chacun et envisager de récompenser ceux qui œuvrent au recrutement.

A l'issue de ces échanges, il est envisagé de créer une nouvelle sous-commission qui se consacrerait au recrutement des arbitres dont le président reste à nommer.

LE LIVRET DE L'ARBITRAGE

Hugo Boissière et Mathieu Moulin avaient présenté le premier projet de Livret de l'arbitrage lors de la précédente réunion. Dans la continuité, une réunion a été organisée pour le finaliser et sa version actualisée est présentée à la CDPA qui le valide.

Il est alors abordé la problématique de sa diffusion. Le souhait est qu'il soit diffusé largement auprès des clubs (Présidents, référents, éducateurs, ...)

Ainsi, sont ciblées notamment les manifestations suivantes : la réunion IAJ du 03/09, la journée de cohésion arbitres D1 D2/Présidents/éducateurs/capitaines du 12/09 et l'AG du District du 26/09.

Ce document sera également mis à disposition en format téléchargeable sur le site du DEF et envoyé aussi par mail à tous les clubs.

Nathalie Yvelain demande si elle pourrait en avoir pour la journée du forum des associations de Conches. Il lui est proposé d'utiliser l'affiche promotionnelle qui a été conçue par la CDPA dans l'objectif de recruter des arbitres. Ce document étant plus destiné à cette utilisation. Cette affiche pourra également être proposée pour la réunion de l'UNSS du 02/09 à laquelle participera Erwan Routier.

Marc Routier et Mathieu Moulin doivent rencontrer prochainement un imprimeur pour la réalisation du livret, ils se proposent de voir en même temps avec lui pour éditer aussi les affiches.

QUESTIONS DIVERSES

- Le challenge de l'arbitrage n'a pas pu être attribué cette saison consécutivement à la crise sanitaire, Hugo Boissière s'enquiert de son devenir. Il est acté qu'il devra être maintenu pour les saisons à venir. Toutefois, il est abordé le fait qu'en temps utile, il faudra peut-être réexaminer les critères d'attribution en y incluant les nouveautés initiées par la CDPA.

- Jacques Fécil intervient pour demander la prise en charge de la liste communiquée par la FFF sur de potentiels candidats à l'arbitrage sur le territoire eurois. En effet des personnes intéressées s'inscrivent directement sur le site de la FFF sans réel suivi.

Marc Routier prend la parole pour dire son courroux face à une telle situation. Il précise être intervenu directement auprès de la directrice de la LFN pour tenter de mettre en place une véritable procédure afin d'éviter ces manquements. Il réaffirme qu'il y a un vrai travail de commercial à faire sur ces dossiers.

En finalité, Frédéric Martin confirme que c'est le rôle de la CDPA de prendre en charge ces dossiers et plus particulièrement de la sous commissions recrutement. En conséquence, il va assurer le suivi de ces demandes en liaison avec Mathieu Moulin et va contacter ces potentiels candidats.

Jacques Fécil informe la CDPA de la mise en place de 2 stages de candidats arbitre courant Juillet (sur 3 jours, les 15,16 et 17 et 22,23 et 24 Juillet) en externat sur Lisieux avec 8 candidats. Le retour d'expérience sur ces stages, nous conduira à envisager d'en organiser un sur le département de l'Eure.

Date de la prochaine réunion : Le Mercredi 26 Aout 19 h 00 toujours en visioconférence.

Le secrétaire de séance

Pascal LEBRET



Le Président

Frédéric MARTIN

